

Avortement : le génocide français dans la Constitution

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 06 mars 2024

Source [Le Salon Beige] : [Communiqué](#) de Yann BALY, Président de Chrétienté Solidarité et de Bernard ANTONY, fondateur de Chrétienté-Solidarité et directeur de la revue Reconquête :

Soixante-douze. Il n'y aura eu que 72 parlementaires pour s'opposer à l'inscription de l'avortement dans la Constitution de la Ve République (on ne s'étendra pas sur les 50 Ponce-Pilate qui se sont abstenus pour se donner bonne conscience).

Le Congrès a donc offert à Emmanuel Macron, plus qu'une victoire : un triomphe. Un triomphe au goût de mort.

On retiendra la lamentable volte-face de la majorité LR au Sénat. Par quelle espèce de sortilège ésotérique ces sénateurs ont-ils été retournés ? On a parlé de pression des filles, des femmes ou des mères de sénateurs. Et pourquoi pas des maîtresses ? Qui peut croire à cette fable ?

L'honneur du Sénat aura été sauvé par le sénateur (non-inscrit, Reconquête) des Bouches-du-Rhône Stéphane Ravier, qui a porté la voix du bon sens et de la vie.

Le RN s'est quant à lui couvert de honte, notamment par ces propos incohérents de Marine Le Pen.

« Nous voterons pour la constitutionnalisation de l'IVG même si personne en France ne met en danger son accès. Cette constitutionnalisation est peut-être la seule "victoire" qu'Emmanuel Macron aura à mettre sur son bilan au bout de dix ans. »

« *Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes* », disait Bossuet.

[Lire la suite](#)